

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

sera O2 Test, Reagenz 1

EAN

4001942049146

UFI: TRU6-2F2F-GSP7-WH39

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums

Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	sera Werke Heimtierbedarf	
	J. Ravnak GmbH & Co. KG	
Rue:	Borsigstraße 49	
Lieu:	D-52525 Heinsberg	
Boîte postale:	1466	
	D-52518 Heinsberg	
Téléphone:	+49 (0)2452 91260	Téléfax: +49 (0)2452 5922
e-mail:	info@sera.de	
Interlocuteur:	Dr. Matthias Dahm	
e-mail:	sds.info@sera.biz	
Internet:	www.sera.de	
Service responsable:	Labor	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)2452 91260 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)
+49 (0)2452 9126555

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H302

Eye Dam. 1; H318

STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 2 de 11

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (cerveau) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

le produit/la substance est inorganique. Solution aqueuse.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté			15 - < 20 %
	231-869-6		01-2119934899-15	
	Acute Tox. 3, Eye Dam. 1, STOT RE 2; H301 H318 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13446-34-9	231-869-6	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté	15 - < 20 %
		par voie orale: DL50 = 250 mg/kg	

Information supplémentaire

Ne contient aucune autre substance intensément toxique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 3 de 11

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Collecter la fuite de liquides dans des armoires équipées de cuvettes montées sur roulettes.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 4 de 11

Pour le nettoyage

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé.
Déversements mineurs: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).
Bien nettoyer les surfaces contaminées. Rincer abondamment avec de l'eau.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas inspirer les vapeurs. Tenir hors de portée des enfants.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes.
Ne pas stocker à des températures de moins de 0°C. Température de stockage recommandée: à température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 5 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,004 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental		Valeur
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté	
Eau douce		0,025 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,011 mg/kg
Sédiment marin		0,001 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		20,4 mg/l
Sol		14,8 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: > 0,35 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 8 h

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle B2 (selon DIN 3181, 1980).

Protection contre les risques thermiques

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 6 de 11

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	rose
Odeur:	sans odour
Seuil olfactif:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	4-6
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	23 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,10 g/cm³
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

Le produit n'est pas: Explosif

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 7 de 11

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl).

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1358,7 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté				
	orale	DL50 250 mg/kg	Rat	TOXNET	

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 8 de 11

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 6,7 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 61 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4,7 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECOTOX	
	Toxicité pour les algues	NOEC 30,72 mg/l	7 d	Lemna minor (lentille d'eau)	ECHA	semi-statique
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l) >1000	3 h		ECHA	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est inorganique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
13446-34-9	Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté	0,85

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est inorganique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 9 de 11

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160303 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160507 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 3287

d'identification:**14.2. Désignation officielle de**

LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Chlorure de manganèse(II)

transport de l'ONU:

tétrahydraté)

14.3. Classe(s) de danger pour le

6.1

transport:**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

6.1

Code de classement:

T4

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

2

N° danger:

60

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 3287

d'identification:**14.2. Désignation officielle de**

LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Chlorure de manganèse(II)

transport de l'ONU:

tétrahydraté)

14.3. Classe(s) de danger pour le

6.1

transport:**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 10 de 11

Étiquettes: 6.1
Code de classement: T4
Dispositions spéciales: 274 802
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3287
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 6.1
Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3287
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 6.1
Dispositions spéciales: A3 A4 A137
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2 L
Passenger LQ: Y642
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 655
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 663
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui
Matières dangereuses: Chlorure de manganèse(II) tétrahydraté

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 1

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R1

Page 11 de 11

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Fiche de données de sécurité, ECHA

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (cerveau) à la suite d'expositions
répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances
actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une
manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son
stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à
d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette
fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire
de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière
version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

sera O2 Test, Reagenz 2

EAN

4001942049146

UFI: F5HN-PHGN-AHCR-UC9X

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	sera Werke Heimtierbedarf	
	J. Ravnak GmbH & Co. KG	
Rue:	Borsigstraße 49	
Lieu:	D-52525 Heinsberg	
Boîte postale:	1466	
	D-52518 Heinsberg	
Téléphone:	+49 (0)2452 91260	Téléfax: +49 (0)2452 5922
e-mail:	info@sera.de	
Interlocuteur:	Dr. Matthias Dahm	
e-mail:	sds.info@sera.biz	
Internet:	www.sera.de	
Service responsable:	Labor	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)2452 91260 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)
+49 (0)2452 9126555

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1A; H314

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydroxyde de sodium soude caustique

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 2 de 11

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

le produit/la substance est inorganique. Solution d'hydroxyde de sodium dans l'eau.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique			15 - < 20 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium soude caustique	15 - < 20 %
	Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2		

Information supplémentaire

Base forte

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 3 de 11

manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyléneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'eau d'extinction forme des solutions alcalines corrosives - Risque de chute!

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Matière

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 4 de 11

appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau, Acide chlorhydrique, Acide sulfurique et acide sulfureux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Collecter la fuite de liquides dans des armoires équipées de cuvettes montées sur roulettes.

Pour le nettoyage

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé.

Déversements mineurs: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Bien nettoyer les surfaces contaminées. Rincer abondamment avec de l'eau.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas inspirer les vapeurs. Tenir hors de portée des enfants.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker à des températures de moins de 0°C. Température de stockage recommandée: à température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas entreposer près des acides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 5 de 11

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		8 h	

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.
Modèle de gants adapté: résistant au lessivage
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Épaisseur du matériau des gants: 0,2-0,3 mm
Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 8 h
Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Pas nécessaire vu la petite capacité des ampoules

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle B2 (selon DIN 3181, 1980).

Protection contre les risques thermiques

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 100 °C

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 6 de 11

Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	13-14
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	< 24 hPa
Densité (à 20 °C):	1,10 g/cm ³
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

Le produit n'est pas: Explosif

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Point de sublimation:

non applicable

Point de ramollissement:

non applicable

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Possibilité de réactions dangereuses. La dilution ou la dissolution dans l'eau est toujours accompagnée d'un fort échauffement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Agent oxydant. En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Acide, Agent oxydant, Peroxydes. Métaux alcalins, Métaux légers, Sels d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 7 de 11

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau, Acide chlorhydrique, Acide sulfurique et acide sulfureux. Après neutralisation, aucune toxicité n'est observée.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 8 de 11

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est inorganique.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est inorganique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau, Acide chlorhydrique, Acide sulfurique et acide sulfureux.

Code d'élimination des déchets - Produit

160303 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160507 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8

Code de classement:

C5

Quantité limitée (LQ):

1 L

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 9 de 11

Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1824
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8
Code de classement: C5
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1824
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SODIUM HYDROXIDE, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8
Dispositions spéciales: -
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

Dispositions particulières: 223

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1824
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SODIUM HYDROXIDE, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8
Dispositions spéciales: A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y840
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 10 de 11

Attention: fortement caustique. Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8,9.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Fiche de données de sécurité, ECHA

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1A; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera O2 Test, Reagenz 2

Date de révision: 05.09.2023

Code du produit: O2-R2-Test

Page 11 de 11

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)